

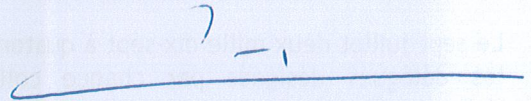
Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 17-015,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte les comptes rendus des Comités syndicaux des 29 mars et 7 avril 2017.

Le Président



Monsieur Pierre-Edouard EON

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

